

EXERCICE 2020

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

SFCR (Solvency & Financial Conditions Report)

au 31/12/2020

Validé par le Conseil d'Administration du 01/04/2021

Sommaire

SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1. Activité	5
A.1.1 Objet	5
A.1.2 Chiffres clés et événements marquants	6
A.1.3 Prestations et engagements	11
A.2. Résultats de souscription	13
A.3. Résultats des investissements	14
A.4. Résultat des autres activités	17
A.5. Autres informations	17
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	19
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	19
B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale	20
B.1.2 Gouvernance opérationnelle	24
B.1.3 Rémunération	27
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	27
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	28
B.3.1 Système de gestion des risques	28
B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)	31
B.4 Système de contrôle interne	33
B.5 Fonction clé « Audit interne »	34
B.6 Fonction clé « Actuarielle »	35
B.7 Sous-traitance	36
B.8 Autres informations	37
C. PROFIL DE RISQUE	38
C.1 Risque de souscription	38
C.2 Risque de marché	40
C.3 Risque de crédit	43
C.4 Risque de liquidité	43
C.5 Risque opérationnel	44
C.6 Autres risques importants	44
C.7 Autres informations	45
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	46
D.1 Actifs	46
D.1.1 Valorisation des actifs	46

D.1.2 Actif général	46
D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte	48
D.1.4 Autres actifs	48
D.2 Provisions techniques	48
D.3 Autres passifs	49
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	49
D.5 Autres informations	49
E. GESTION DU CAPITAL	50
E.1 Fonds propres	50
E.2 Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis	51
E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis	53
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	53
E.5 Non-respect du Minimum de Capital Requis et non-respect du Capital de Solvabilité Requis	54
E.6 Autres informations	54
F. ANNEXES	55

SYNTHESE

La France Mutualiste a défini un plan stratégique 2017-2022, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire étendue au travers de sa « baseline » : « l'assurance d'un esprit de famille ».

Depuis, la Mutuelle a poursuivi son plan de transformation avec de nombreux projets dont la modernisation de ses agences, tout en confirmant son attachement à ses valeurs humaines et mutualistes.



La montée en puissance des produits d'épargne est notable et l'amélioration continue de la Mutuelle au service des adhérents est plus que jamais une réalité quotidienne.

Les rendements servis aux adhérents au titre de 2020 ont été salués par la presse en 2021 sans pour autant diminuer le niveau de richesses latentes de la Mutuelle.

Chiffres clés
présentés dans ce
rapport :

Cotisations 2020 :
344,7 M€

Résultat 2020
après impôts :
23,7 M€

Ratio de
Solvabilité 2020 :
182,3%

La Mutuelle déploie son plan stratégique dans de bonnes conditions, notamment avec l'extension de ses domaines d'activité puisqu'elle a obtenu 2 agréments supplémentaires en 2018, correspondant aux branches accidents et maladie, permettant de lancer un premier produit prévoyance en janvier 2020 ainsi que 2 nouveaux produits d'épargne et retraite en fin 2020.

Les cotisations se sont élevées à 344,7 M€, en diminution par rapport à l'an dernier en raison de la crise sanitaire et économique liée à la Covid 19. Cette crise a généré une forte contraction de la collecte notamment sur les produits d'épargne et également une augmentation des prestations suite à la recrudescence des décès de nos adhérents. Néanmoins, l'impact sur le résultat de la Mutuelle est peu matériel, avec un résultat après impôt proche des 24 M€, stable par rapport à l'an dernier. Ce résultat est entièrement affecté aux fonds propres.

Son ratio de solvabilité passe de 191,2% à 182,3% du fait d'améliorations de modèle, de la prise en compte des actions de management futurs validés par le Conseil d'Administration en 2020, compensant en partie l'évolution défavorable des taux et des marchés.

La France Mutualiste est évoquée dans ce rapport sous le titre de LFM ou la Mutuelle.

Le présent rapport a pour objet la description de l'organisation, l'activité et le système gestion des risques de la mutuelle en 2020 ainsi que sa situation prudentielle au 31/12/2020 au regard des obligations définies par la Directive Solvabilité 2. Les événements 2021 ne sont pas intégrés dans ce rapport.

IMPACT COVID : LFM a particulièrement bien résisté à la crise sanitaire et économique que nous traversons. Les impacts sur la Mutuelle sont peu matériels de par la nature même de son activité de gestionnaire d'épargne de long terme. Ils seront présentés dans les autres informations.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

Cette première partie présente les différentes facettes de l'activité de La France Mutualiste et les résultats annuels de chacune.



Média Courtage, société de courtage acquise en septembre 2017, n'est pas soumise à Solvabilité 2. Ses activités ne rentrent donc pas dans le cadre du rapport sur la solvabilité de la Mutuelle. Néanmoins, compte tenu de son importance stratégique, quelques éléments sont présentés en vision « groupe LFM » dans des encadrés spécifiques afin que le lecteur puisse partager la vision de la Mutuelle, en prenant en compte l'ensemble de son activité.

A.1. ACTIVITE

A.1.1 Objet

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé à la Tour Pacific – 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex. Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) ainsi qu'à l'association professionnelle ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle).

La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre. En 2018, La France Mutualiste a obtenu les agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie ».



L'assurance d'un esprit de famille

La Mutuelle est régulièrement auditée et contrôlée. Cela garantit à ses adhérents la fiabilité de ses comptes et le respect des contraintes réglementaires.

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Monsieur Pierre DE LATUDE (associé) – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

Son rôle est de valider les comptes de la Mutuelle, c'est-à-dire notamment de confirmer que les engagements de la Mutuelle sont bien représentés dans ses comptes.

La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459, 75436 Paris.

L'ACPR est le superviseur qui contribue à préserver la stabilité financière et protège la clientèle des assurances et les adhérents des mutuelles.

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

La France Mutualiste propose en 2020 :

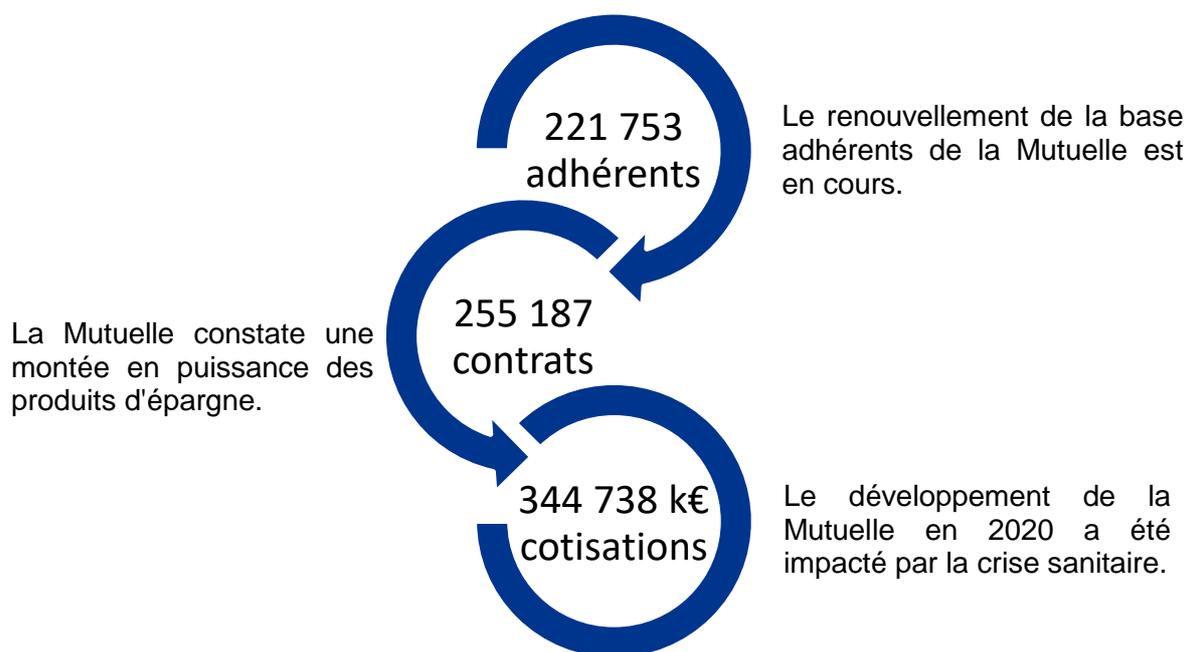
- Des contrats d'assurance accidents de la vie (branches 1 et 2),
- Des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euro et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (ligne d'activité 30 au sens de la nomenclature Solvabilité 2).
- Des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (ligne d'activité 31).



Via sa filiale Média Courtage, la Mutuelle a lancé en avril 2018 la distribution d'une offre sélectionnée d'assurances en automobile, habitation, santé et prévoyance. Elle est ainsi à même de proposer à ses adhérents aussi bien des contrats d'assurance vie (assurés et distribués par la Mutuelle) que des contrats d'assurance non vie (distribués par Média Courtage).

A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

A.1.2.1 Chiffres clés au 31/12/2020



A.1.2.2 Événements survenus en 2020

◆ Lancement de nouveaux produits

Le produit Accidents de la Vie

Agréée depuis 2018 sur les branches 1 (accidents) et 2 (maladie) du code de la mutualité, La France Mutualiste a lancé en janvier 2020 son premier produit d'assurance accidents de la vie. Il offre à ses adhérents une protection financière complète, aussi bien en cas d'hospitalisation que d'accidents de la vie privée. Il s'agit du premier contrat de la Mutuelle

commercialisé par sa filiale, courtier spécialiste en assurance non vie.

La Gestion Avisé 85

Lancé le 1^{er} octobre 2020, la gestion « Avisé 85 » au sein du contrat d'assurance vie Actépargne 2 est destinée aux investisseurs souhaitant dynamiser leur épargne en limitant la perte maximale potentielle. Ce nouveau profil de gestion combine 2 enveloppes d'investissement : l'une sécurisée car investie à 60% sur le fonds euros de La France Mutualiste et l'autre investie à 40% sur un fonds en unités de compte plus dynamique. Ce fonds a une caractéristique qui fait sa différence avec les UC classiques : il est protégé. Il contient en effet un mécanisme qui offre une protection permanente à 85% de la plus haute valeur liquidative quotidienne depuis la création du fonds ainsi qu'une possibilité d'entrée et de sortie à tout moment.

Le produit Passerelle

En cohérence avec notre engagement mutualiste, La France Mutualiste est devenue le premier assureur à proposer à ses adhérents de transférer tout ou une partie de leurs contrats investis en euros vers un nouveau contrat unique, afin de dynamiser leur épargne tout en renforçant leur protection.

Lancé en septembre 2020 et réservé aux adhérents de La France Mutualiste de moins de 86 ans, détenteurs d'un contrat d'assurance vie investi 100% en euros, le contrat Passerelle allie un investissement à 65% sur le fonds en euros de La France Mutualiste et un investissement à 35% sur un fonds en unités de compte dynamique contenus tous deux au sein de la gestion quiétude 2031. En contrepartie, l'épargne bénéficie d'une garantie de 100% du capital net de frais de versements, hors impôts et taxes prévus par la réglementation, au terme de cette gestion fixée au 2 janvier 2031, ou en cas de décès durant la période.

Le produit PER'form

Lancé en décembre 2020, le produit LFM PER'FORM est un produit d'épargne retraite individuelle s'adressant aux actifs préparant leur retraite. Il permet de profiter d'un capital ou d'une rente au moment de la retraite. Ce produit offre la possibilité de déduire des revenus imposables, les versements effectués sur le contrat (dans la limite des plafonds disponibles).

◆ **Adaptation au contexte économique de baisse des taux durables**

Rendement servi

En conséquence de la diminution du rendement des obligations, la Mutuelle réduit le taux de revalorisation des contrats, tout en restant au-dessus de la moyenne du marché.

Distribution des produits financiers

La réglementation impose aux mutuelles et assureurs vie de distribuer au moins 85% des produits financiers. Ces dernières années, LFM distribuait 95% des produits financiers générés par les actifs, aux adhérents (via dotation de PPE) et affectait 5% en résultat chaque année. Afin d'accentuer les campagnes commerciales et de proposer aux prospects et adhérents des versements à chargements réduits, en cohérence avec le marché, notamment sur internet, sans dégrader le résultat, le Conseil d'Administration a décidé d'abaisser le taux de distribution à 90% des produits financiers, toujours au-delà des règles de minimum de participation aux bénéficiaires réglementaires.

Evolution de la garantie sur le fonds euros pour les versements futurs

Compte tenu de la baisse des rendements de l'actif général de la Mutuelle, et pour protéger l'épargne des adhérents détenant le fonds euros, le conseil d'administration du 18 décembre 2019 a décidé de modifier l'assiette du taux garanti des versements futurs sur le fonds euro. La garantie des versements au taux de 0% s'entend depuis le 1^{er} avril 2020 brut de chargements de gestion.

◆ Réorganisation et évolution de la gouvernance de la Mutuelle

Afin de focaliser la mutuelle sur ses objectifs principaux la Mutuelle a décidé en novembre 2020 de regrouper les nombreux projets transverses d'amélioration et d'innovation de la Mutuelle en quatre directions de programmes :

- Le développement humain qui accompagne la transformation, l'organisation du travail, l'expérience et le développement des collaborateurs ;
- Le développement omnicanal visant un objectif de conquête de nouveaux adhérents indépendamment du canal utilisé par ces derniers ;
- La qualité de service axé sur les besoins et la satisfaction des adhérents. Cette qualité de service nécessite notamment un système d'information efficace et performant à l'aide de leviers d'amélioration rapides à mettre en place à court terme mais également à la préparation des enjeux de demain ;
- L'efficacité axée sur le développement durable de la mutuelle en conservant sa solidité financière et en respectant les obligations réglementaires.

◆ Affirmer son positionnement auprès du grand public

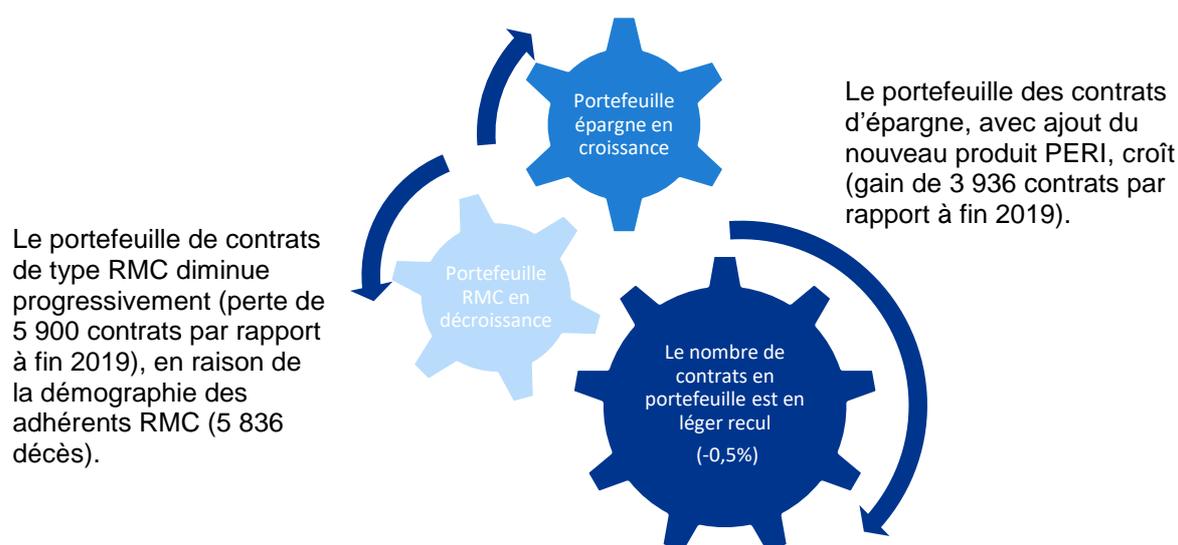
Afin d'accroître la notoriété du groupe La France Mutualiste et l'étendue de ses compétences dans le domaine du conseil en assurance mutualiste, une nouvelle campagne publicitaire télévisée a eu lieu en 2020.

◆ Evolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents

A la fin de l'exercice 2020, La France Mutualiste comptait 221 175 adhérents pour un total de 255 187 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats gérés par La France Mutualiste a augmenté de 15 315, soit une progression de +6,4%.

Par rapport à fin 2019, le nombre de contrats en portefeuille est en recul de 1 387 contrats, soit -0,5%, par différence entre deux phénomènes de sens opposé :



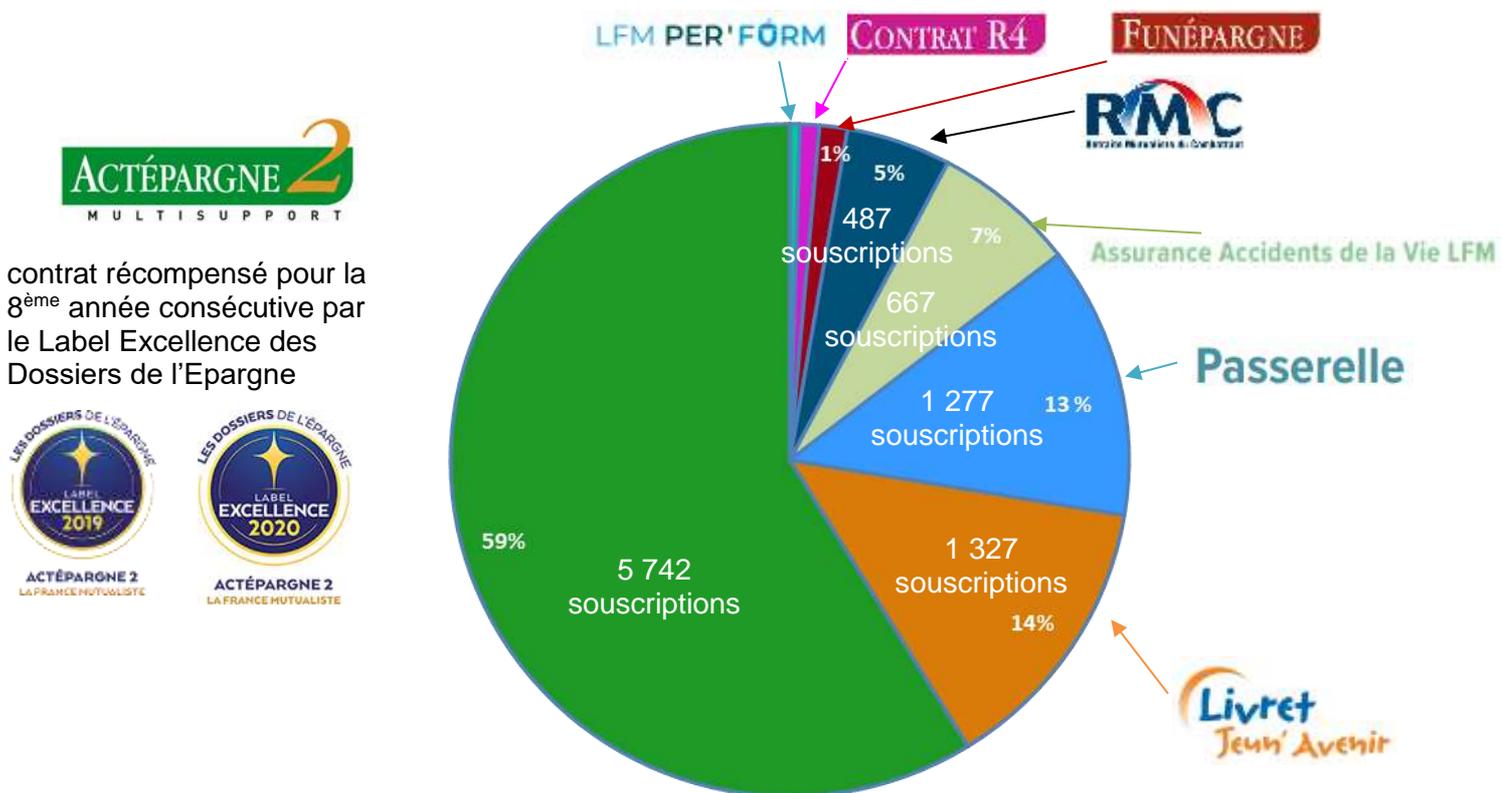
La Mutuelle est engagée sur un chemin de transformation et de renouvellement de la base adhérents. La stratégie déployée par la Mutuelle depuis 2017 porte progressivement ses fruits, puisque les produits d'épargne sont aujourd'hui les produits les plus représentés dans le portefeuille de LFM.



En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), le nombre d'adhérents-clients est en hausse de 0,2% avec près de 300 000 adhérents/clients.

◆ Evolution des souscriptions

Les souscriptions 2020 sont représentées dans le graphique ci-dessous. Il est constaté une prépondérance des souscriptions liées au produit Actépargne2, suivi par le produit Livret Jeun'Avenir dont les souscriptions dépassent le produit emblématique de la Mutuelle : la RMC (Retraite Mutualiste du Combattant).



En termes de souscriptions, 2020 est en forte baisse, y compris sur son produit phare Actépargne2 (-11,4% de souscriptions par rapport à 2019) en raison de la crise sanitaire. Le lancement des nouveaux produits (notamment LFM Passerelle, PER'FORM et AAV LFM) permet de limiter la baisse des souscriptions à moins de 4%.

	2019	2020	Variation 2020/2019	
			en valeur	en %
Souscriptions RMC	749	487	-262	-35,0%
Souscriptions Produits d'Epargne	9 411	8 567	-844	-9,0%
dont Rentépargne	115	1	-114	-99,1%
dont Funépargne	336	130	-206	-61,3%
dont Actépargne 2	6 483	5 742	-741	-11,4%
dont Réversions R4	84	90	6	7,1%
dont Livret Jeun'Avenir	2 389	1 327	-1 062	-44,5%
dont LFM Passerelle	0	1 277	1 277	
dont Livret RM	4	0	-4	-100,0%
Souscriptions PER'FORM	0	46	46	
Souscriptions AAV LFM	0	667	667	
TOTAL des souscriptions	10 160	9 767	-393	-3,9%
Poids des différentes familles (en % de la production brute)				
Poids RMC	7,4%	5,0%		
Poids Produits d'Epargne	92,6%	87,7%		



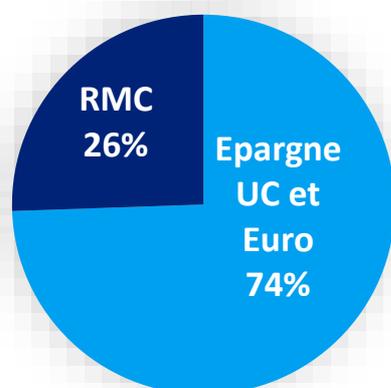
En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), les souscriptions sont en baisse de 18,9%, en raison de la crise sanitaire et des impacts économiques.

◆ Evolution du chiffre d'affaires

Rappelons qu'entre 1932 et 1992, La France Mutualiste s'est consacrée exclusivement au produit RMC (Retraite Mutualiste du Combattant) et qu'elle a ouvert en 2004 ses produits d'épargne au grand public.

Le graphique ci-dessous présente la part du chiffre d'affaires 2020 relatif au produit RMC et aux produits d'épargne.

Les produits d'épargne (unités de compte et euro) représentent aujourd'hui 74% du chiffre d'affaires.



Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 344,7 M€, affichant une baisse de 21,6% par rapport à 2019.

Cotisations (en M€)	2019	2020	Variation 2020/2019	
			en valeur	en %
Epargne €	314,7	215,7	-98,98	-31,5%
Epargne UC	32,0	40,9	8,94	28,0%
RMC	92,8	88,1	-4,75	-5,1%
TOTAL	439,5	344,7	-94,8	-21,6%

La baisse du chiffre d'affaires est principalement expliquée par l'impact de la crise sanitaire. Notons toutefois une hausse des cotisations en Unités de Compte, portées notamment par le lancement de nouveaux produits tels que Avisé 85 et Passerelle, à capital protégé partiellement ou totalement, ainsi que des campagnes commerciales plus ciblées sur l'épargne en UC. Compte tenu de la situation des taux, durablement bas, les unités de comptes permettent aux adhérents une meilleure espérance de rendement.

A.1.3 Prestations et engagements

Rappelons que les produits de La France Mutualiste sont des produits d'épargne et de rentes.

Ils permettent de cotiser, par exemple en vue :

- D'un projet à long terme nécessitant la constitution d'un capital. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra racheter son contrat et bénéficier de son capital.
- De la constitution d'une retraite par capitalisation qui nécessitera la constitution d'un capital en vue de la retraite de l'adhérent. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra bénéficier d'une sortie de son capital sous forme de rente ou en capital.
- De l'investissement de son capital en prévision d'un legs à l'entourage de l'adhérent.

Certains produits LFM proposent un mixte de ces possibilités, par exemple un produit retraite proposant des prestations de rentes au bénéfice de l'adhérent peut comporter une partie de capital décès au bénéfice de ses descendants.

◆ Les prestations

Les prestations versées par la Mutuelle se décomposent comme suit :

Prestations (en M€)	2019	2020	Variation 2020/2019	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	244,3	261,4	17,1	7,0%
Décès	129,8	151,5	21,7	16,7%
Rentes	109,0	103,7	-5,3	-4,9%
Rachats	5,5	6,2	0,7	13,6%
Epargne (€ et UC)	215,1	222,8	7,8	3,6%
Décès	104,2	111,4	7,2	6,9%
Rentes	28,9	27,0	-1,9	-6,5%
Rachats	81,9	84,4	2,5	3,0%
TOTAL	459,4	484,2	24,8	5,4%

Au global, les décès croissent de +12,3% au cours de l'année 2020 (+28,8 M€). Cette forte

augmentation s'explique essentiellement par le vieillissement du portefeuille (des adhérents) et la surmortalité liée à la COVID. Compte tenu de la répartition par âge des adhérents, la hausse des décès a été anticipée. Cette croissance des prestations décès explique en partie la diminution des prestations de rentes.

Malgré l'accroissement des rachats : +3,2 M€, soit +3,7%, entre 2019 et 2020, le taux de rachat des contrats d'épargne reste très faible, à 2% des provisions mathématiques, illustrant la qualité des produits et l'attachement des adhérents à leurs produits LFM.



Média Courtage est courtier en assurance, c'est-à-dire une société dont l'objet est de conseiller ses clients afin qu'ils trouvent la meilleure solution d'assurance. Par conséquent elle n'a pas de prestations ni d'engagement au sens assurantiel vis-à-vis de ses clients. Média Courtage ne porte pas de risques d'assurance contrairement à La France Mutualiste.

◆ Les engagements

Les provisions correspondent aux engagements de LFM envers ses adhérents. Dans le cas de rentes, cela correspond à la valeur actuelle probable des prestations à venir.

A fin 2020, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 162,5 M€, elles sont en légère décroissance par rapport à l'exercice précédent (-0,1%). Le tableau détaillé figure page suivante.

Les provisions mathématiques de la RMC ont légèrement décliné en 2020 (-2,7%), en raison de la progression des décès précédemment évoqués.

Les produits multi-supports (Actépargne2 et Livret Jeun'Avenir), qui reçoivent l'essentiel de la collecte épargne, voient leurs provisions mathématiques s'élever sur l'exercice 2020 à hauteur de +4,8% et de +11,9% respectivement. Deux nouveaux produits viennent enrichir la famille de produits multi-supports : Passerelle (lancement en sept. 2020) et LFM Per'Form (lancement en déc. 2020).

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte (UC) sont en croissance de 14,5% sur l'année en raison des cotisations et de la fluctuation importante des marchés actions en 2020.

Montants (M€)	2019	2020	Variation 2020/2019	
			en valeur	en %
RMC	3 457,1	3 362,1	-95,0	-2,7%
Rentépargne	1 032,2	987,2	-45,0	-4,4%
Bonépargne	18,2	16,2	-2,0	-11,2%
Funépargne	24,9	24,5	-0,4	-1,6%
Actépargne	6,5	6,1	-0,4	-6,5%
Actépargne 2	2 141,2	2 243,0	101,8	4,8%
R4	399,5	377,9	-21,5	-5,4%
Livret Jeun'Avenir	64,8	72,6	7,7	11,9%
Livret RM	24,0	24,8	0,8	3,4%
Confort obsèques	2,0	1,9	-0,1	-3,4%
Passerelle	0,0	46,0	46,0	n/a
LFM Per'Form	0,0	0,2	0,2	n/a
Provisions Mathématiques € et UC	7 170,4	7 162,5	-7,9	-0,1%
<i>Dont Provisions Mathématiques €</i>	<i>6 826,5</i>	<i>6 768,7</i>	<i>-57,8</i>	<i>-0,8%</i>
<i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>	<i>343,8</i>	<i>393,8</i>	<i>49,9</i>	<i>14,5%</i>
Provision Globale de Gestion	0,0	0,0	0,0	n/a
Provision pour Sinistres à payer	126,7	143,0	16,3	12,8%
Provision pour Particip.aux Excédents	210,4	224,5	14,1	6,7%
Provision pour Garantie Plancher	1,7	5,7	4,1	244,7%
Provision pour Risque d'Exigibilité	0,0	0,0	0,0	0,0%
Provisions techniques brutes	7 509,1	7 535,7	26,6	0,4%

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-après présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte.

Le résultat de souscription est composé :

- des cotisations qui constituent des ressources. En 2020, elles représentent 300 M€ en net de réassurance, soit une baisse de 22% en raison de l'effet Covid ;
- des charges de prestations, qui passent de 462 M€ à 488 M€ en 2020, soit une évolution de +5,5%. Par rapport au tableau des prestations présenté plus haut, ce montant prend en compte les prélèvements sociaux sur les montants distribués;
- des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions d'une année sur l'autre. Il s'élève à -103,6 M€ fin 2020 ;
- des frais induits par l'activité. En 2020, ils sont de 64 M€, soit un accroissement de +9,6% par rapport à 2019, en raison du développement de la mutuelle.
- Le résultat de réassurance reste non significatif.

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en unités de compte	Autres assurance vie	Total 2020	Total 2019	Variation 2020/2019 en montant	Variation 2020/2019 en montant
Cotisations	299 831	40 768	1 100	341 699	439 381	-97 682	-22,23%
Charges de prestations nettes d'IT ⁽¹⁾ et de PAE et d'ACAV ⁽²⁾	493 020	-5 230	9	487 799	462 494	25 305	5,47%
Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	-157 585	49 936	4 056	-103 593	83 256	-186 848	-224,43%
Frais	55 036	9 032	0	64 068	58 437	5 631	9,64%
Résultat de réassurance	-234	0	0	-234	-66	-168	254,08%

(1) IT : Intérêts Techniques
(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 10 253,1 M€ à fin 2020, coupons courus inclus, contre 10 077,6 M€ fin 2019.

Le patrimoine a évolué principalement du fait des éléments suivants :

- Recul de la poche de taux d'intérêt du fait :
 - d'un désinvestissement net des obligations de qualité *investment grade* détenues en direct,
 - du désinvestissement des obligations convertibles européennes.

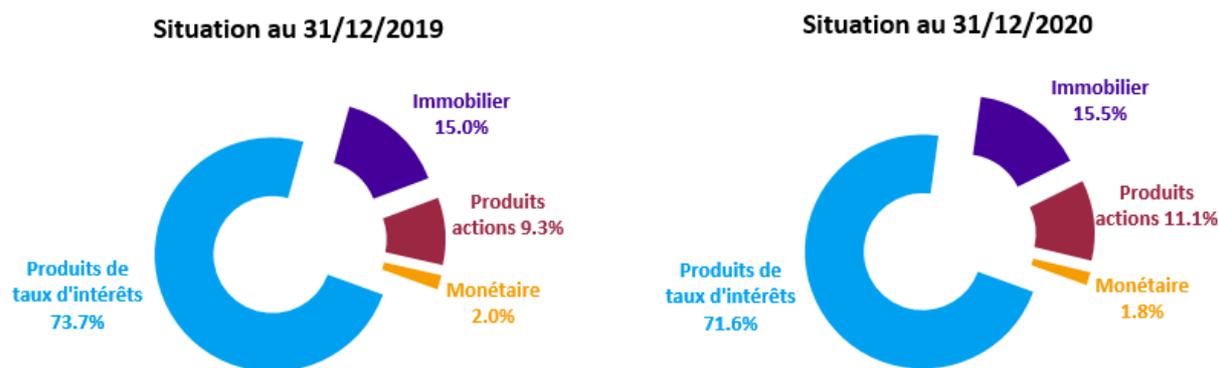
Ces effets ont été amortis par la poursuite de la diversification en dette privée, la baisse des taux et le maintien, malgré tout, des spreads de crédit observés sur l'année ayant soutenus les valorisations.

- Hausse du portefeuille actions due à :
 - un réinvestissement entre mars et mai 2020,
 - la capitalisation des dividendes,
 - et à la participation de l'Actif Général à la création d'OPCVM destinés aux UC. Les parts de ces fonds n'ont pas encore été totalement transférées sur les comptes UC à fin 2020.
- Progression de la part immobilière du fait :
 - de la progression du marché notamment le résidentiel parisien,
 - des investissements suite aux appels de fonds des opérations de diversification.

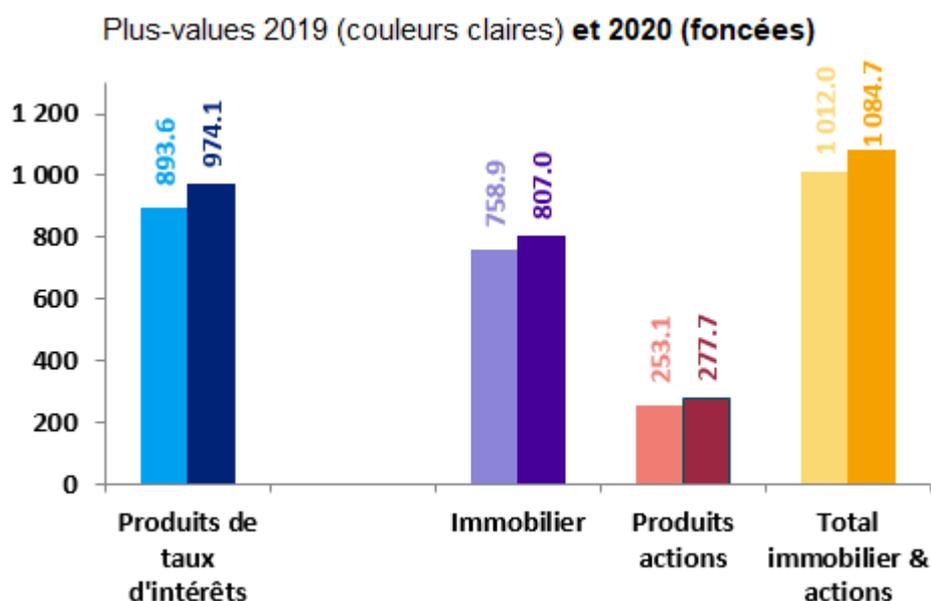
Ces mouvements ont été temporisés par la poursuite des cessions d'appartements.

Une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2019 et au 31/12/2020, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



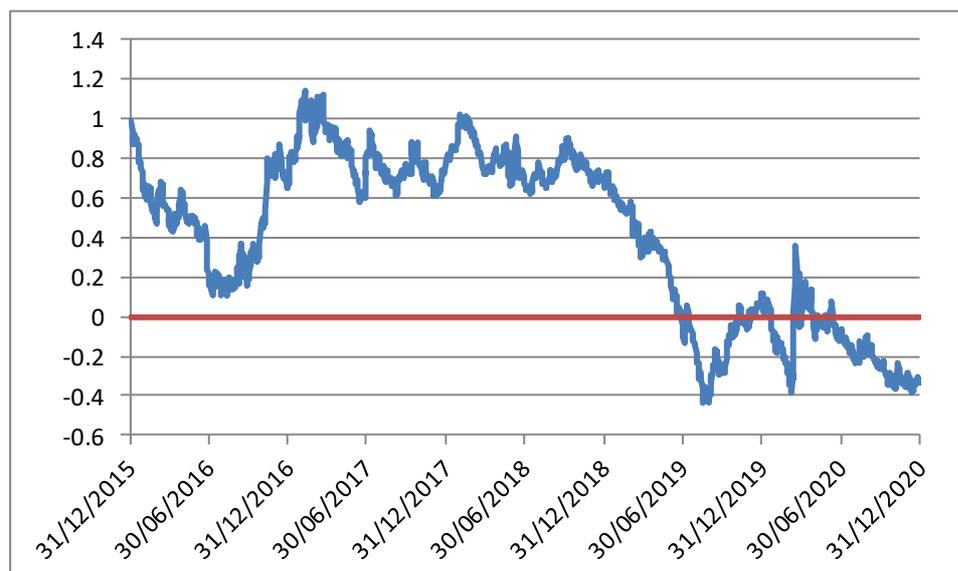
A fin 2020, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :



A fin 2020, les plus-values latentes sont de 15,1% sur les produits de taux d'intérêts, de 104,6% en immobilier et de 31,9% sur les actions.

Le niveau élevé des plus-values latentes sur les produits de taux d'intérêt découle de la très forte baisse des taux obligataires observée ces dernières années. Ces plus-values latentes disparaissent progressivement selon le rythme d'arrivée à terme des obligations.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'Etat français a emprunté depuis 2015 sur une durée de 10 ans.



Malgré ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2020 à 3,18% (vs. 3,42% en 2019). Une gestion prudente des poches actions et immobilières permet d'amortir la baisse de revenus du portefeuille obligataire en dégagant du rendement pour nos adhérents sans obérer l'avenir.

Les produits financiers ont permis de rémunérer les contrats et d'alimenter la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE).

Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2020 équivalent à 16% des provisions mathématiques (vs. 14,8% en 2019).

Les résultats financiers comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs.

Code CIC	Libellé CIC	2020 (k€)
1	Obligations souveraines	39 024
2	Obligations d'entreprises	123 999
3	Actions	- 4 795
4	Fonds d'investissement	47 451
5	Titres structurés	12 526
6	Titres garantis	-
7	Trésorerie et dépôts	1 481
8	Prêts et prêts hypothécaires	-
9	Immobilisations corporelles	39 693
	Non affectable	- 3 525
	Total	255 854

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Le résultat financier provient, pour près des 2/3 des obligations. En complément, des plus-values immobilières ont été réalisées grâce à la vente d'appartements isolés détenus de longue date par la Mutuelle. Ces ventes visent à restructurer le parc locatif et améliorer la diversification des actifs immobiliers de la Mutuelle en réinvestissant sur les bureaux et parcs d'activité.

A.4. RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

L'immobilier fait partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Mutuelle, et cette activité est suivie par une direction dédiée.

En effet, La France Mutualiste gère en interne la majeure partie de ce parc immobilier. En particulier elle intervient sur les activités suivantes :

- La location des biens,
- La coordination des travaux d'entretien et l'inspection des immeubles,
- Le gardiennage des immeubles.

En 2018 un projet de diversification des expositions immobilières a été lancé. Ce programme a entraîné une décision de vente de 7 immeubles au fil de l'eau. Les ventes s'effectuent par appartement, au départ du locataire.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

En matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Pour La France Mutualiste, la responsabilité sociale et environnementale est plus qu'une obligation réglementaire. Elle exprime une conviction ancrée dans son identité et ses valeurs, avec des actions tangibles et mesurables au bénéfice de ses collaborateurs, de ses adhérents et de la société.

Une entreprise centrée sur l'humain

Nous misons sur l'humain et sur toute sa valeur ajoutée pour animer les relations personnelles, professionnelles et commerciales liées à l'activité de notre mutuelle. Concrètement, une direction du développement humain créée dès 2018 s'applique à multiplier des actions en ce sens : investissement dans la formation (8,2 % de la masse salariale en 2019), accords QT / QVT (Qualité du Travail / Qualité de Vie au Travail), création d'un baromètre social, déploiement de l'égalité des chances (45% des cadres supérieurs sont des femmes), développement du recrutement (24% de collaborateurs présents depuis moins d'un an).

Notre empreinte d'assureur responsable

La responsabilité sociale et sociétale guide La France Mutualiste dans la pratique même de son métier d'assureur. Cela passe par la conception de solutions d'épargne à capital protégé, avec une gamme d'unités de compte responsables. Les adhérents plébiscitent cette démarche puisqu'à la fin novembre 2020, l'offre financière responsable de la mutuelle représentait 24% des encours en Unités de Comptes (UC) et 53% de la collecte. Nous intégrons par ailleurs des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les innovations financières. C'est notamment le cas dans les solutions Passerelle et Avisé 85 commercialisées à l'automne 2020, et le PER individuel mis à la disposition du marché à la fin 2020.

En tant qu'investisseur institutionnel, La France Mutualiste intègre également des objectifs sur la gestion de ses actifs. Cela passe par une démarche de réduction de l'impact carbone (-18% en 2019 vs 2018, et -26% vs 2017). A noter aussi que les encours de *green* et *social bonds* représentent désormais près de 180 millions d'euros, et qu'en 2021, La France Mutualiste va définir des règles d'exclusion et de limitation dans ses portefeuilles, ainsi qu'une politique de vote propre.

Cultiver l'esprit de famille par des engagements sociétaux

La notion de transmission est centrale dans toutes les démarches citoyennes de la mutuelle.

L'Observatoire des liens entre générations



Après les Solidarités Intergénérationnelles en 2019, l'Observatoire de La France Mutualiste a interrogé en 2020 « **Comment les liens intergénérationnels font-ils grandir la société ?** », y compris dans le contexte de la Covid-19. Cet Observatoire a notamment fait l'objet d'une émission de 30 minutes vue par près de 40 000 personnes. Il sera complété en 2021 d'une action concrète de valorisation d'initiatives régionales positives,

en faveur de l'intergénération. Ainsi, pendant un an, la mutuelle accompagnera la mise en œuvre de 3 projets.

Une Newsletter culturelle intergénérationnelle



Grâce à un partenariat avec l'association Tous en tandem, La France Mutualiste a créé une newsletter culturelle pour ses adhérents de plus de 65 ans. Chaque mois, ces derniers reçoivent des informations insolites, des jeux et des conseils culturels, leur permettant de se divertir **tout en entretenant leur mémoire.**



Transmission de la mémoire

La France Mutualiste et sa fondation d'entreprise ont prolongé pour 3 ans leur partenariat avec L'Hermione Lafayette (association et fondation), qui a reconstitué le navire mythique du XVIIIe siècle qui transporta Lafayette et ses hommes jusqu'aux côtes américaines. Par ces deux activités, la mutuelle et sa fondation d'entreprise renforcent leur action de transmission au bénéfice d'un public jeune et parfois éloigné de l'emploi.

Toujours en 2020 et dans une démarche de transmission et de conservation de la mémoire, la Fondation d'entreprise La France Mutualiste a établi un partenariat sur trois ans avec l'Ecole du Louvre en vue de financer des bourses de vie attribuées à des élèves français ou étrangers. Ces bourses permettront à trois étudiants de la chaire « Patrimoine et archéologie militaires » de mener à bien leurs études et recherches.

Des actions au plus près des régions

Les 58 comités mutualistes et antennes poursuivent des actions mémorielles ou de solidarité sociale dans le maillage régional où ils sont implantés : financement de projets solidaires, soutien d'actions éducatives et de transmission, entretien de sites de mémoire, participation à des cérémonies patriotiques et des événements commémoratifs.

Impact Covid :

La collecte s'est contractée par rapport aux objectifs initiaux pour 2020, entraînant un manque à gagner de chargements sur cotisations de l'ordre de 0,4 M€.

Nous estimons à environ 15 M€, l'augmentation des capitaux décès entraînés par la crise de la Covid. Ces capitaux décès versés aux bénéficiaires de nos adhérents entraînent un manque à gagner de chargements sur encours inférieur à 0,1 M€.



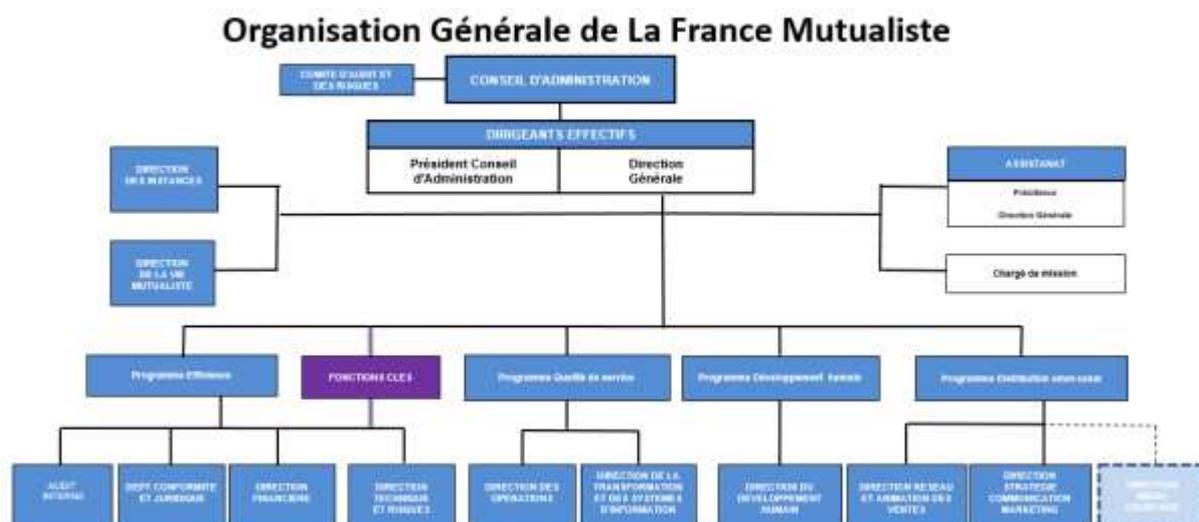
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Cette partie présente le système de gouvernance de la France Mutualiste, c'est-à-dire les moyens organisationnels mis en place au sein de la Mutuelle dans l'objectif de structurer les prises de décisions, les délégations de pouvoir mais également le contrôle de l'application des décisions.

Impact Covid : la Mutuelle a mis en oeuvre son Plan de Continuité d'Activité lors de la crise de la Covid et notamment lors des confinements. Le Conseil d'Administration a été informé et a suivi de près les impacts de la situation sanitaire et économique.

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante :



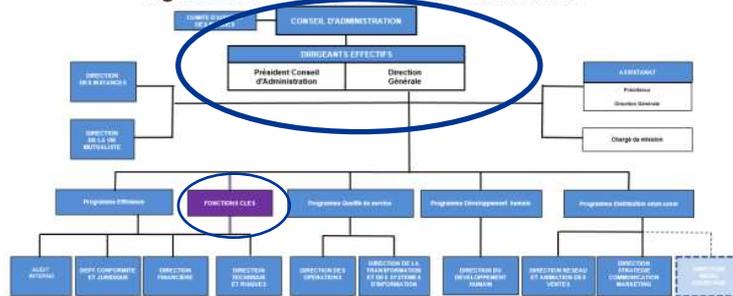
◆ La gouvernance

La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés en Assemblée générale par des délégués. Le nombre de délégués est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- Une instance représentant les membres adhérents : l'Assemblée générale.
- Le Conseil d'Administration.
- Les Dirigeants effectifs de la Mutuelle.
- Les Directeurs généraux adjoints.
- Les fonctions clés.

Organisation Générale de La France Mutualiste



Les paragraphes suivants détaillent ces organes de gouvernance.

B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration est composé de 18 membres :



(photographie du Conseil d'Administration - octobre 2020)

Président : M. Dominique BURLETT

2 Vice-Présidents :
M. Michel GEORGEL
M. Jean BOULENC

Secrétaire Général :
M. René PETER

14 membres Administrateurs

Administrateurs

- Michel CHEMINAL
- Jacques DESBOIS
- Christian DUMONT
- Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER
- Anne GRANIER-BLANC
- Thibaut LALLEMAND
- Michèle LEGENDRE
- Florence LENDROIT
- Bénédicte de LUZE
- Alain MARAIS
- Michel ROBERT
- Suzanne ROLLET-BARLES
- Amandine SERMESSE
- François-André SIMON

◆ Le Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.

Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- Nomme et révoque le Directeur général de la Mutuelle.

- Définit, pour les cas où le / les Dirigeant(s) effectif(s) est / sont absent(s) ou empêché(s), les modalités de continuité de la direction effective.
- Entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés.
- Approuve les politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an.
- Fixe les montants ou les taux de cotisations dans le respect des règles générales fixées par l'Assemblée générale. Il rend compte devant l'Assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer cette compétence au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur général.
- Donne son autorisation aux conventions réglementées.
- Arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale.
- Établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'Assemblée générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et des opérations de délégation de gestion.
- Approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.
- Prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'Audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent et qui lui sont communiquées par le Directeur général.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- À son Président et au Directeur général, les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.
- Certaines de ses attributions à un ou plusieurs Administrateurs ou à un ou plusieurs comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges Administrateurs / directeurs en amont des Conseils d'Administration, par la mise en œuvre de 8 comités :

- Comité d'audit et des risques.
- Comité ORSA.
- Comité stratégique et budgétaire.
- Comité des investissements.
- Comité développement et partenariats.
- Comité de suivi de la vie mutualiste.
- Comité de nomination et rémunération.
- Comité communication.

◆ Les Comités



Le Comité d'audit et des risques est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Il est composé de 5 Administrateurs et s'est adjoint le concours d'un expert extérieur depuis le 1^{er} novembre 2018. Sur invitation du Président du Comité, participent aussi les responsables des 4 fonctions clé. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général ainsi que d'autres salariés peuvent également être invités le cas échéant. Le secrétariat (ordre du jour et compte rendu) est tenu par le Responsable de l'Audit interne.

Le périmètre d'action du Comité d'audit et des risques est le suivant :

- Examen des comptes et audition des commissaires aux comptes.
- Rapport de la fonction « Audit interne ».
- Rapport de la fonction « Conformité ».
- Rapport de la fonction « Actuarielle ».
- Cartographie des risques métiers et opérationnels.
- Prépare l'approbation par le Conseil des politiques réglementaires.
- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière :
 - De l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.
 - Du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes.
 - De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité ORSA est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit semestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

- Sont invités les directeurs suivants : le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, et le Directeur technique & risques et le Directeur financier.
- Le périmètre d'action de ce Comité est le suivant :
- Validation des hypothèses de travail proposées pour conduire les travaux ORSA (mars / avril).
- Revue du rapport ORSA et proposition de modifications avant présentation du rapport au Conseil d'Administration pour validation (septembre / octobre).

Le Comité stratégique et budgétaire est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints et le Directeur de la transformation et des systèmes d'information et la Directrice du développement humain.

Le périmètre d'action de ce Comité est le suivant :

- Plan stratégique (élaboration, mise à jour annuelle et suivi de son avancement).
- Suivi des partenariats stratégiques.
- Résultat prévisionnel : comptes de résultat et comptes de participations aux excédents.
- Taux de participation aux excédents.

- Suivi des filiales (stratégie, budget, résultats).
- Budget des frais généraux.
- Politique tarifaire.
- Rapport de la fonction clé « Actuarielle ».

Le Comité des investissements est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur général adjoint, Directeur financier, Directeur du patrimoine immobilier et Directeur investissements & trésorerie.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- Suivi de la gestion financière, mouvements, performances.
- Suivi des investissements stratégiques.
- Rentabilité et prévisions sur le portefeuille.
- Définition des allocations stratégiques d'actifs (en liaison avec le Comité stratégique et budgétaire et le Comité ORSA) et des marges de manœuvre tactiques.

Le Comité développement et partenariats est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur réseau et animation des ventes.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- Déclinaison de la stratégie en termes de développement et d'évolution de gamme produits / services et de partenariats commerciaux.
- Plan d'actions commerciales et suivi.
- Suivi des partenariats.

Le Comité suivi de la vie mutualiste est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur de la vie mutualiste et Directeur général.

Le périmètre d'action du Comité est le suivi de la vie mutualiste et de ses actions.

Le Comité de nomination et rémunération est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Il se réunit à la demande.

Y participent les deux Vice-Présidents et le Secrétaire général du Conseil d'Administration et sont invités le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints et le Directeur des instances.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- Décisions et suivi des nominations et des rémunérations des membres du COMEX.
- Pré-examen des candidats au poste d'Administrateurs.
- Analyse des situations potentielles de conflits d'intérêt des membres du conseil.

Le Comité communication est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directrice de la communication, Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur de la vie mutualiste, Directeur des instances.

Le Comité est en charge du suivi des actions de communication significatives et de l'élaboration du magazine trimestriel diffusé aux adhérents (« LFM & Vous »).

◆ L'Assemblée générale



L'Assemblée générale est composée de Délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle s'est réunie une fois en 2020, en distanciel dans le contexte de crise sanitaire.

L'Assemblée générale a été amenée à se prononcer en 2020 sur :

- L'approbation des comptes 2019.
- L'affectation du résultat 2019 aux réserves, ce montant se répartissant entre le report à nouveau et la dotation au fonds social et d'entraide.
- L'approbation de la décision du Conseil d'Administration du 18/12/2019 de fixation des taux de rendement du produit RMC et des produits d'épargne.
- La révision des statuts et du règlement intérieur de la Mutuelle.
- L'adoption de principes directeurs en matière de réassurance.
- La désignation du commissaire aux comptes pour les 6 prochains exercices.
- L'approbation des allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide au titre de l'exercice 2019 et le complètement de ce fonds à hauteur de 350 000€.
- La permanence du conseil d'administration pendant la période comprise entre le résultat des élections d'administrateurs (13/10/2020) et l'élection du président du conseil d'administration (20/10/2020).
- L'indemnité compensatrice de temps passé du Président et des membres du Conseil d'Administration.
- Le quitus au Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

Impact Covid : suite à la refonte du code de la mutualité, l'assemblée générale a pu se réunir à distance dans le contexte de la crise sanitaire.

B.1.2 Gouvernance opérationnelle

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'article L.211-13 du Code de la mutualité dispose que La France Mutualiste doit être dirigée effectivement par au moins deux personnes.

En conformité avec ce principe dit « des quatre yeux », le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux Dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration et le

Directeur général. Ils dirigent effectivement la Mutuelle et interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.



Le Président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- Organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale.
- Veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle.
- Représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur général. Il informe le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier.

- Propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur général.

En sa qualité de Dirigeant effectif, il s'attache dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Directeur général ainsi que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration, à défaut au 2^{ème} Vice-Président.



Le Directeur général est investi, lors de sa nomination et ce, conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, par le Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

En sa qualité de Dirigeant opérationnel, le Directeur général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités aux Directeurs généraux adjoints qui contribuent au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité de la Direction générale conformément aux dispositions de l'article L.211-13 dudit Code.

Le Directeur général, assisté des Directeurs généraux adjoints, assume notamment les missions suivantes :

- Elaborer avec le Président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.
- Mettre en œuvre la stratégie après validation par le Conseil d'Administration.
- Mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle.
- Assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle.

- Assurer le respect de la réglementation et des normes.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.



Elles sont directement rattachées à la Direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques :

- La fonction clé « Gestion des Risques » est assurée par le Directeur technique & risques.
- La fonction clé « Actuarielle » est assurée par le Directeur financier.
- La fonction clé « Vérification de la Conformité » est assurée par le Responsable du Département conformité et juridique.
- La fonction clé « Audit interne » est assurée par le Responsable du Département audit interne.

◆ La fonction clé « Gestion des Risques »

- Coordonne le processus ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) et la rédaction du rapport ORSA, sous son autorité, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes.
- Aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques et le déploie en pratique au travers :
 - Des cartographies des risques de manière à :
 - Assurer le suivi du profil de risque de la Mutuelle.
 - Rendre compte des expositions aux risques au Comité d'audit et des risques.
 - Identifier les risques émergents.
 - Des indicateurs de risque.
 - De la communication auprès du Conseil d'Administration, du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints.
 - De la coordination pour la maintenance annuelle des politiques écrites de gestion des risques de la Mutuelle.
- Communique au Comité d'audit et des risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants, et sur d'autres domaines de risques spécifiques.
- De manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques.

◆ La fonction clé « Vérification de la Conformité »

- A pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité.
- Joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées.

◆ La fonction clé « Audit interne »

- Contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement

de contrôle en proposant un plan d'audit pluriannuel qui se décline par année au Comité d'audit et des risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent.

- Complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori.
- N'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés.
- Rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la Direction générale et au Comité d'audit et des risques.

La Mutuelle prend des mesures adéquates afin de limiter tout risque de conflit d'intérêts. La Mutuelle veille donc à ce que ses auditeurs internes ne contrôlent pas des activités ou des fonctions qu'ils ont eux-mêmes exercées auparavant au cours de la période couverte par l'audit.

◆ La fonction clé « Actuarielle »

- Coordonne le calcul des provisions techniques.
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques.
- Compare les Meilleures Estimations aux observations empiriques.
- Emet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.
- Produit le rapport actuariel soumis au Conseil d'Administration.

B.1.3 Rémunération

Des indemnités sont allouées aux Administrateurs en fonction des missions qui leur sont confiées et leurs frais, dûment justifiés, donnent lieu à remboursement.

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- D'attirer, motiver des profils compétents.
- D'encourager la performance.
- De mobiliser les ressources internes pour apporter satisfaction aux adhérents.
- De ne pas inciter les salariés à prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

L'article 42 de la Directive Solvabilité 2 impose aux entreprises d'assurance de veiller au respect de critères de compétences et d'honorabilité pour les personnes indiquées ci-dessous :

- Les dirigeants et fonctions clés doivent faire preuve de qualifications, connaissances et

expériences professionnelles permettant « une gestion saine et prudente ».

- Les Administrateurs doivent disposer d'une compétence collective permettant de bien comprendre et assumer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration.
- L'ensemble de ces personnes doivent témoigner d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- Les membres du Conseil d'Administration.
- Les Dirigeants effectifs ou opérationnels de la Mutuelle :
 - Le Président du Conseil d'Administration.
 - Le Directeur général nommé en qualité de Dirigeant opérationnel.
- Les Directeurs généraux adjoints.
- Les responsables des 4 fonctions clés, à savoir :
 - Le responsable de la fonction clé « Audit interne ».
 - Le responsable de la fonction clé « Actuarielle ».
 - Le responsable de la fonction clé « Gestion des Risques ».
 - Le responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité ».
- Le Directeur financier.
- Le Directeur technique & risques.
- Les membres permanents du Comité d'audit et des risques.
- Les membres permanents du Comité stratégique et budgétaire.
- Les membres permanents du Comité des investissements.

Chacun des acteurs dirigeant effectivement ou opérationnellement la Mutuelle ou responsable de fonction clé, veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la Direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur général soumet la nomination des fonctions clé à la validation du Conseil d'Administration, avant de transmettre l'information à l'ACPR pour validation finale.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour son activité

d'épargne.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis de ses adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

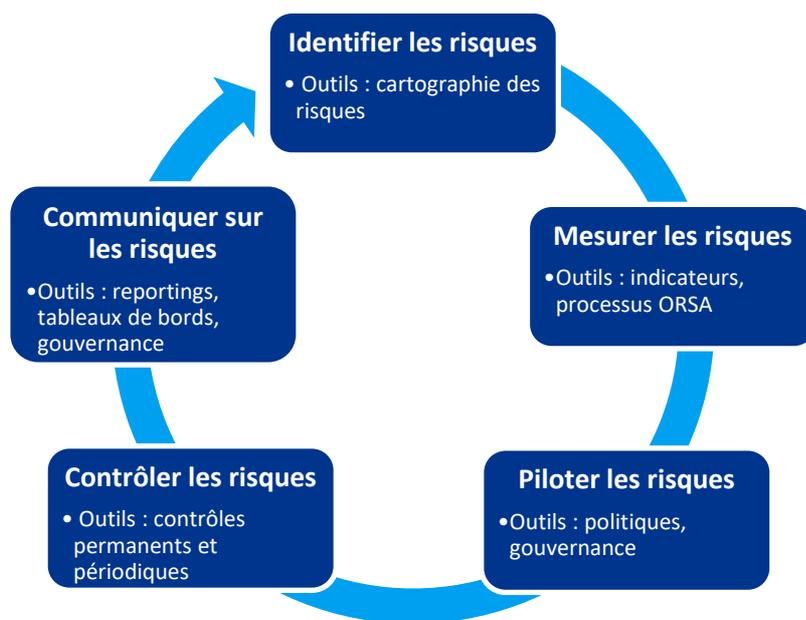
Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites d'expositions de risques fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le Département gestion des risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- Permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer.
- Définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir la maîtrise de différents paramètres, par exemple que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.



◆ La cartographie des risques

Elle identifie les risques selon cinq grandes catégories :

- Risques stratégiques
- Risques environnementaux.
- Risques assuranciers.
- Risques financiers.
- Risques opérationnels.

Les cartographies des risques stratégiques et environnementaux, des risques assuranciers et des risques financiers sont appelées « cartographies métiers ».

La cartographie métier est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées, validée avec la fonction clé « Gestion des Risques » et présentée au Comité d'audit et des risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont être élaborés, afin de permettre leur suivi.

Sur la base des cartographies des risques, la gestion des risques effectue les travaux suivants :

- Bilan des cartographies métiers : annuellement la gestion des risques dresse un bilan des risques cartographiés, en lien avec la réalisation des risques et la maîtrise de ces risques durant l'année écoulée. Ce bilan est présenté en comité d'audit et des risques.
- Surveillance des dispositifs de maîtrise des risques : existence, mise en œuvre et efficacité des dispositifs identifiés en lien avec les risques cartographiés.
- Suivi régulier des indicateurs de suivi des risques, en lien avec les risques cartographiés et la tolérance aux risques de la Mutuelle.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les indicateurs assurant la pérennité et la solvabilité de la Mutuelle.

L'appétence aux risques de la Mutuelle est définie sur la base de plusieurs métriques (comme le ratio de couverture de solvabilité et le résultat avant impôts) qui sont fixées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle. Les critères de l'appétence aux risques sont définis annuellement, dans le cadre de l'ORSA. Le respect de ces critères est vérifié sur l'horizon du plan de développement.

Les critères de cotation des risques au sein des cartographies sont en adéquation avec les critères d'appétence aux risques de la Mutuelle.

◆ Les politiques écrites de gestion des risques

Elles décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- Risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information.
- Risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière.
- Risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance.
- Risque opérationnel : politique de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, politique de continuité d'activité.

◆ La structure de gouvernance des risques

Elle est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :



- Le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective.
- Il est assisté par le Comité d'audit et des risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques.
- Les Comités de Pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques.

Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- La mise à jour de la cartographie des risques métiers.
- La contribution au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).
- Le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risques.
- La communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction générale.
- La coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration.
- De manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

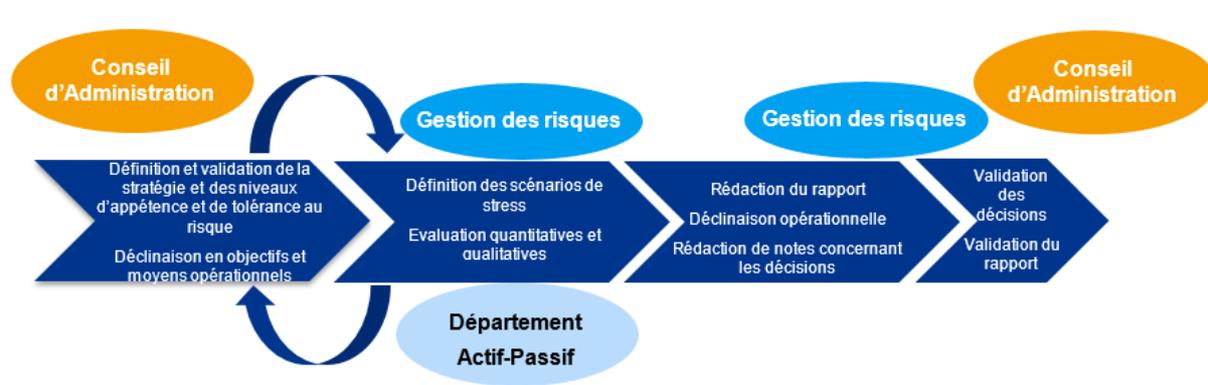
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques et anime le comité de pilotage ORSA.

B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (appelé ORSA) est de :

- Décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle.
- Evaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques.
- Accompagner la prise de décision.

Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :

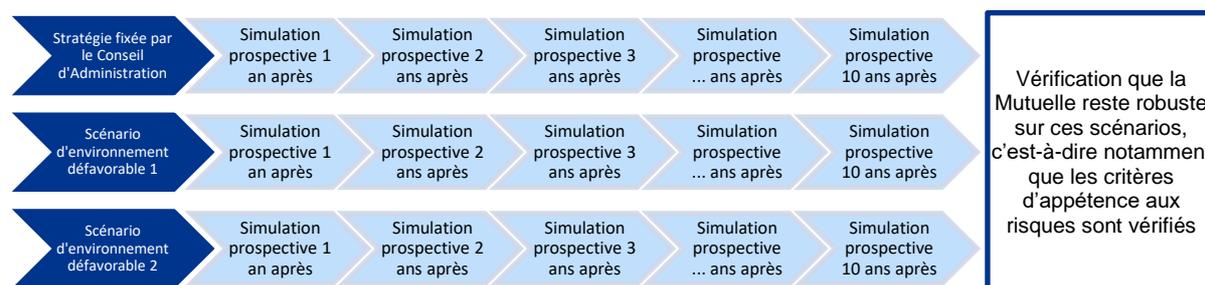


L'ORSA est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction technique & risques et la Direction financière.

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (et l'appétence au risque de la Mutuelle), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette

stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.



Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes opérationnelles. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors la gestion des risques propose au Conseil d'Administration, des règles de management palliatives afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule d'avril à septembre.

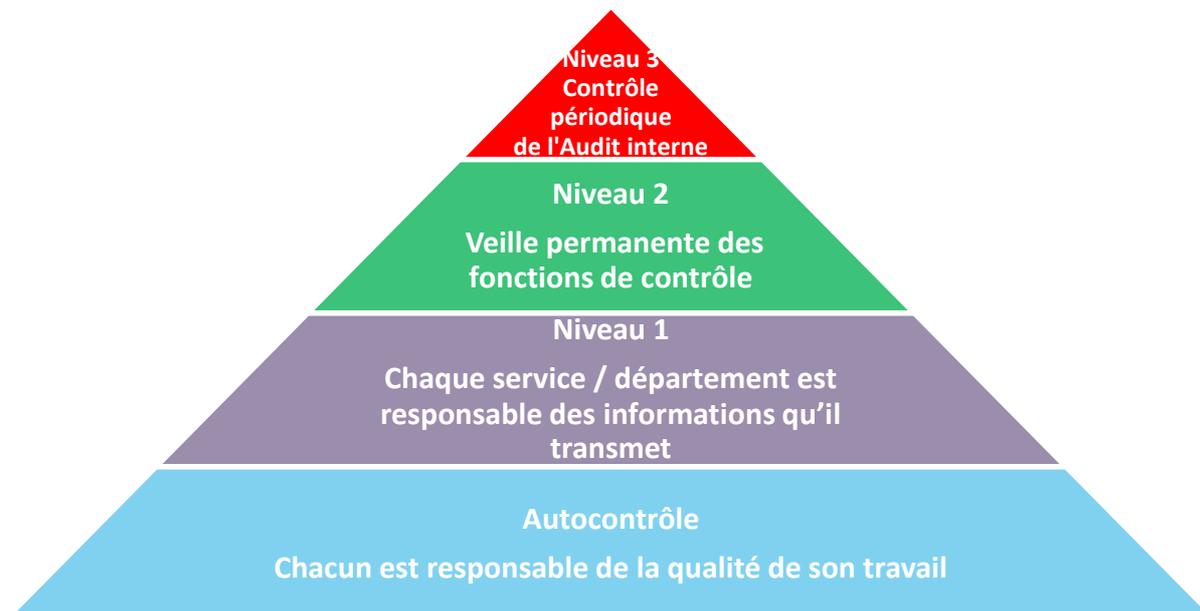
Le rapport ORSA est réalisé au moins une fois par an et validé par le Conseil d'Administration.

La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par l'Audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- L'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste.
- La pertinence et l'efficacité des opérations.
- La fiabilité de l'information financière et non financière.
- Le respect des politiques et des procédures internes.
- Le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste.
- L'efficacité et l'existence des procédures de contrôles de 1^{er} niveau déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations.
- Réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues.
- Définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le Département du contrôle interne.

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1^{er} niveau et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le Service contrôle interne et la fonction clé « Vérification de la Conformité ».

◆ Mise en œuvre du contrôle interne

Le Service Contrôle Interne est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau.
- Réalisation / mise à jour des cartographies des risques opérationnels.
- Suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels.
- Suivi des incidents et des actions identifiées.
- Réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau).
- Réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le Service contrôle interne accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le Service contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction générale, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer sa vision des risques opérationnels.

Le Service contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au COMEX, au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

B.5 FONCTION CLE « AUDIT INTERNE »

L'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein du Groupe La France Mutualiste, conformément à la réglementation. Le responsable de la fonction clé « Audit interne » est également membre du Comité exécutif et membre permanent du Comité d'audit et des risques dont il est le Secrétaire.

L'indépendance de la fonction clé « Audit interne » est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- La politique d'audit interne.
- Le plan d'audit annuel.
- Le bilan d'audit.

La fonction clé « Audit interne » de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions. Elle peut notamment accéder librement à l'ensemble des informations et documents de la Mutuelle, de même qu'elle peut s'entretenir et échanger librement avec les collaborateurs de la Mutuelle ainsi qu'avec les membres du Comité d'audit et des risques.

Le plan pluriannuel d'audit est construit avec une vision par macro processus. Les thématiques d'audit sont ainsi rattachées à des objectifs opérationnels mais également à des macro

processus et ce afin d'être au plus près de l'activité opérationnelle pour répondre davantage à un objectif de maîtrise des risques.

Ce plan est décliné à chaque exercice en plan annuel d'audit, lequel est validé par la Direction générale, approuvé par le Comité d'audit et des risques puis présenté en Conseil d'Administration.

B.6 FONCTION CLÉ « ACTUARIELLE »

Le Responsable de la fonction clé « Actuarielle » est le Directeur financier de La France Mutualiste.

Chaque année la fonction clé « Actuarielle » doit présenter au Conseil d'Administration un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- Politique de souscription.
- Politique de réassurance.
- Provisionnement.

◆ Politique de souscription

La politique de souscription vise à la maîtrise de risques tels que l'adéquation économique entre les frais prélevés sur les contrats et le profil des populations souscriptrices (qui conditionnent les niveaux de versements et la durée probable de détention des contrats).

La France Mutualiste, comme l'ensemble du marché de l'assurance vie, doit faire face à un contexte de taux bas particulièrement pénalisant au regard des considérations suivantes :

- Perte d'attractivité progressive du fonds euro en termes d'espérance de rendement,
- Dégradation des taux de couverture « solvabilité 2 »

Dans un tel contexte, La France Mutualiste a entrepris de renouveler en profondeur son offre. Plusieurs initiatives ont été engagées visant à :

- Limiter la collecte sur les fonds en €, et privilégier des solutions incorporant une partie d'unités de compte, dans le respect du devoir de conseil,
- Proposer de nouvelles offres combinant unités de compte et certains niveaux de garantie. La France Mutualiste a également lancé en 2020 sa première offre de Prévoyance, un produit de Garantie des Accidents de la Vie.

Ces différentes mesures contribuent à préserver l'intérêt des adhérents, dans le cadre d'une approche combinant de façon optimale espérance de rendement et protection du capital, et à protéger la solvabilité et la rentabilité des opérations de la Mutuelle.

◆ Politique de réassurance

Les principes directeurs de la politique de réassurance de LFM sont définis en Assemblée Générale. Ils visent essentiellement à préserver la solvabilité de la mutuelle ou à en garantir une certaine stabilité du résultat

Le dispositif de réassurance de la Mutuelle n'a pas évolué sur les produits historiques en 2020. Il est resté limité au:

- Doublement du capital réservé (en cas de décès en OPEX) RMC couvert par un traité en excédent de sinistre
- Capital décès du produit Confort Obsèques (qui n'est plus commercialisé depuis 2015)

couvert par un traité en quote-part (50%) par Auxia.

Tandis que les risques liés à la garantie plancher sur les contrats d'Epargne multi-supports restent non-couverts par la réassurance, car encore peu matériels et correctement tarifés:

Les nouvelles offres de La Mutuelle lancées en 2020 font en revanche beaucoup plus largement appel à la réassurance:

- Produit Garantie des Accidents de la Vie, réassuré en quote-part (80%) auprès de la Scor
- Produit « Passerelle » d'Epargne multi-support avec garantie plancher en cas de décès et au terme du produit (02/01/2031), réassuré à 100% auprès de Munich Re

Ce dispositif de réassurance paraît adéquat et suffisant à ce stade compte tenu de l'appétence au risque de la Mutuelle

◆ Provisionnement

Concernant les questions relatives au provisionnement, le rapport de la fonction clé « Actuarielle » se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions. Il note que l'amélioration des processus de modélisation engagée les années précédentes a été poursuivie (qualité des données, revue des hypothèses, ...), permettant de confirmer la robustesse des calculs de provisions dans le contexte des taux bas:

- Documentation de l'ensemble du processus de calcul
- Revue de la Qualité des données
- Justification et Documentation des hypothèses choisies notamment sur les frais, les lois de décès et de rachats

Il conclut que les diligences menées ne remettent pas en cause la suffisance et la fiabilité des provisions.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir :

- Les objectifs.
- Les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration. Les risques de sous-traitance relèvent des directions opérationnelles et sont suivis par le Contrôle Interne pour les risques opérationnels et par la fonction clé « gestion des risques » en lien avec les risques stratégiques.

Les activités ou fonctions, liées aux activités d'assurance de la Mutuelle, sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (risques résiduels après mise en place de dispositifs de réduction des risques) sont les suivantes :

Critère EIOPA	Activité ou fonction opérationnelle STIC ⁽¹⁾	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
Gestion actif financier	Délégation - La gestion des Organismes de Placement Collectif (OPC)	Gestion de la poche actions cotées via des OPC dédiées à La France Mutualiste	France
Archivage	Délégation - Archivage papier	Novarchive est gestionnaire de l'archivage papier de LFM	France
Gestion contrat	Délégation de gestion	Pour son produit « Accident de la vie », la Mutuelle délègue à sa filiale Média Courtage la distribution et la gestion des contrats	France
Gestion sinistres		Pour son produit « Accident de la vie », la Mutuelle délègue la gestion des sinistres à IMS	France
Service informatique		La Mutuelle s'est dotée d'un outil de détection des personnes soumises au gel des avoirs	France

(1) Sous-Traitance Importante et Critique

En ce qui concerne les investissements en valeurs mobilières de la Mutuelle, la sous-traitance de fonctions importantes concerne la délégation de gestion de la poche actions cotées à des sociétés de gestion de portefeuille via des OPC (Organismes de Placement Collectif) dédiés à La France Mutualiste.

En 2020, 7 sociétés de gestion de portefeuilles sont concernées. Elles sont toutes établies en France, régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'ont aucun lien capitalistique avec La France Mutualiste.

La Mutuelle s'est dotée en 2019 d'un outil de détection des personnes soumises au gel des avoirs. Aujourd'hui, la société sous-traitante effectue la veille réglementaire de publication des listes de personnes soumises au gel des avoirs et met à jour la liste de son outil.

En 2020, avec le lancement de son produit « Accident de la vie », deux délégations de gestion ont été mises en place : l'une est une délégation de la distribution et de la gestion des contrats (avec la filiale Média Courtage), et l'autre une délégation de la gestion des sinistres (via IMS).

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Impact Covid : Suite à la refonte du code de la mutualité, l'assemblée générale a pu se réunir à distance dans le contexte de la crise sanitaire. Le Conseil d'Administration se réunit également à distance et a été informé régulièrement des impacts de la Covid sur l'activité de l'entreprise.

Aucune autre information importante portant sur le système de gouvernance de La France Mutualiste n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2020, le SCR (Solvency Capital Requirement ou Capital de Solvabilité Requis) de souscription représente 13% du SCR global de la Mutuelle.

- Avec 71,2 € de SCR, le risque de frais représente 48% du risque de souscription.
- Avec 75,7M€ de SCR, le risque de longévité représente 51% du risque de souscription.
- Avec 0,2M€ de SCR, le risque de rachat représente moins de 2% du risque de souscription

Au 31/12/2020, les provisions mathématiques et autres provisions techniques comptables de La France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 49% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité (rentes viagères et capitaux décès),
- 42% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat,
- 5% couvrent des produits d'assurance en unités de compte,
- 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les provisions du fonds en euros des adhérents sont protégées par une garantie annuelle du capital (net de frais de gestion pour les versements antérieurs au 01/04/2020 et brut de frais de gestion depuis cette date), et des intérêts acquis (effet « cliquet »).

La stratégie de développement de La France Mutualiste inscrite dans le plan « Horizon 2022 » a pour but d'assurer le renouvellement de la population des adhérents par des souscriptions d'adhérents plus jeunes, afin d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats. Dans ce cadre, La France Mutualiste a lancé en 2020 un nouveau produit, Assurance Accident de la Vie couvrant contre notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/Invalidité accidentels, ainsi qu'un produit PER. Les encours de ces produits ne sont pas encore significatifs dans le bilan de LFM.

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La population des adhérents est constituée de 40% d'adhérents de moins de 70 ans, d'un peu moins de 30% ayant entre 70 et 80 ans, et le reste ayant plus de 80 ans. Cette population est

très fidèle, les rachats sont donc très faibles puisque l'épargne est destinée à la transmission du patrimoine.

Par ailleurs, le taux de réemploi des capitaux décès (plus de 44% en 2020) est très important.

Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription.

◆ **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès**

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être en accord avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

A La France Mutualiste ces deux risques se compensent en partie, à savoir le risque de longévité sur les rentes et le risque de mortalité sur les capitaux décès.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour couvrir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure.

◆ **Le suivi des rachats dans les produits d'épargne**

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendancielle ou conjoncturelle du taux des rachats des contrats.

Une éventuelle croissance des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et de l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

◆ **Le suivi des dépenses (frais)**

Ce suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le Département du contrôle de gestion.

◆ **Mesures de sensibilité aux variables de risque**

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

Les tests de sensibilité réalisés sur la situation à fin 2019 montrent que la solvabilité et la sécurité de la Mutuelle sont très peu affectées par ces scénarios et que ses ratios de couverture demeurent supérieurs aux exigences dans les trois tests réalisés.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le cœur de métier de La France Mutualiste est une activité d'assurance-vie épargne et retraite qui la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin d'assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Au 31/12/2020, le risque de marché représente 80% du SCR global. La décomposition du SCR marché, selon la formule standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- Avec 314,9€ de SCR, le risque de *spread* (écart de taux) représente 38% des risques de marché.
- Avec 239,4 M€ de SCR, le risque action représente 29% des risques de marché.
- Avec 199,4 M€ de SCR, le risque immobilier représente 24% des risques de marché.
- Avec 42,8 M€ de SCR, le risque de taux représente 5% des risques de marché.
- Avec 23,8 M€ de SCR le risque de change représente 3% des risques de marché.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

Le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années a été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à terme à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendements futurs.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres tel que défini par la Formule Standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

◆ Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- Un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values.
- Un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons puis du remboursement du principal.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer

les prestations des mois à venir et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

En cas de hausse brutale des taux, seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachats.

Le risque de défaut des émetteurs est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille obligataire géré en direct de La France Mutualiste (65% du patrimoine), la quasi-totalité des titres bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité »), i.e. d'une notation au moins égale à BBB-. Les émetteurs BB sont Renault, Rolls Royce et Banco Sabadell pour 24,6 M€.

Les graphiques suivants comparent la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2020 et au 31/12/2019, par classe de notation. Nous constatons une progression des émissions A et BBB liée au remboursement de titres mieux notés et au réinvestissement dans des émissions d'entreprises étant donné la faiblesse des taux de marchés sur les meilleurs émetteurs (-0,57% au 31/12/2020 pour les emprunts 10 ans allemands notés AAA).



Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste demeure principalement constitué de titres « Investment grade » dont plus de 65% ayant une notation supérieure à A. Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2020 et au 31/12/2019 par grand secteur :



L'évolution du portefeuille d'investissements traduit également la diversification du portefeuille géré en direct. Le portefeuille se développe vers les obligations d'entreprises et d'établissements financiers (67,2% en 2020 contre 62,9% en 2019).

Ces niveaux sont conformes aux limites d'exposition aux risques inscrites dans la politique de gestion financière, revue et validée chaque année par le Conseil d'Administration.

La Mutuelle est protégée contre le risque de dépréciation du fait de son niveau de plus-values latentes à près de 33% et les possibilités offertes de faire couvrir les fonds.

◆ La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- La répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration.
- Des limitations par émetteurs.
- Une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

La France Mutualiste réalise différentes études de sensibilités aux risques de marché.

Les résultats des tests montrent que le taux de couverture du SCR de la Mutuelle est assuré dans tous les tests de sensibilité.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit classé dans la catégorie risque financier reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut ou la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste.

Le « risque de contrepartie » est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de *spread*.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

Le montant du SCR de contrepartie au 31/12/2020, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est de 5,9 M€, représentant moins de 1% du SCR global de la Mutuelle.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs à un prix de marché en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

- Montant minimal des disponibilités correspondant à environ deux échéances de rente.
- Lissage des maturités obligataires.
- Taille minimale des souches obligataires.
- Ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

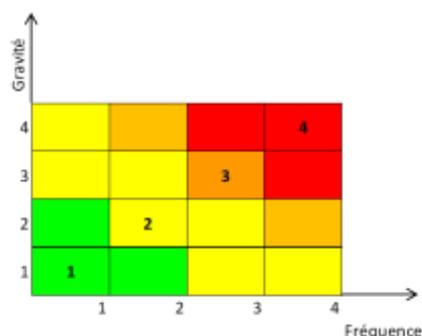
Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.

Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité :



Sont ainsi évalués les risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle, soit dans la zone prioritaire donnent lieu, quand cela est pertinent, à des préconisations et à la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire dans un délai raisonnable.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- Identifier / tracer / historiser les risques avérés.
- S'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.

La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée sur la base :

- D'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...).
- Des résultats des contrôles de premier niveau.
- Des résultats des contrôles de second niveau.
- Des incidents survenus et déclarés (base incidents).

Pour couvrir l'ensemble des risques identifiés, le besoin en capital relatif au risque opérationnel est calculé selon la Formule Standard. Le SCR opérationnel au 31/12/2020 est stable à 6% du besoin en capital global de la Mutuelle

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les autres risques importants (pouvant altérer la solvabilité de la Mutuelle) sont les risques stratégiques, liés à la réalisation des objectifs stratégiques, ils sont suivis dans la gouvernance de la Mutuelle et partagés avec le Conseil d'Administration.

Les risques externes les plus importants sont le risque réglementaire et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Impact Covid : la situation sanitaire a peu d'impact sur les risques de la mutuelle.

La crise économique liée à la Covid a accentué le contexte des taux bas durable que le marché de l'assurance subit depuis plusieurs années.

La hausse de la mortalité est suivie spécifiquement dans le contexte sanitaire actuel, l'impact en 2020 est limité.

Les frais ont été impactés à la baisse en raison de coûts commerciaux diminués (déplacements, réunions adhérents), de l'annulation des assemblées annuelles en présentiel, de la réduction des actions locales des comités de la vie mutualiste, bien que ces baisses de frais aient été partiellement compensées par les achats de matériels sanitaires (écrans, plexiglas, masques, gel) pour nos agences et le siège social.

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires Code d'Identification par Classe (CIC) à l'actif et par ligne d'activité Line of Business (LoB) au passif et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

en k€

Catégories d'actifs	CIC	Valorisation prudentielle	Valorisation comptable	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	1 410 469	1 049 028	361 441	34.5%
Obligations d'entreprises	2	4 951 238	4 392 550	558 688	12.7%
Actions	3	43 651	34 785	8 866	25.5%
Fonds d'investissement	4	2 369 316	1 778 830	590 486	33.2%
Titres structurés	5	407 341	389 950	17 391	4.5%
Trésorerie et dépôts	7	247 745	247 745	0	0.0%
Prêts et Prêts Hypothécaires	8	3 909	3 909	0	0.0%
Immobilisation corporelles	9	833 415	311 450	521 965	167.6%
Total hors UC		10 267 084	8 208 246	2 058 838	0

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 4 (fonds d'investissement), au même titre que les OPC en valeurs mobilières.

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

D.1.2 Actif général

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

◆ Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiés sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

◆ Actions (CIC 3)

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés pour les actions cotées) et de FCPI (*private equity-titres non cotés*), *private debt*) qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

◆ Fonds d'investissement (CIC 4)

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- Les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés.
- Les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle.
- Les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné. A partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste estime la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisée par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêté.

◆ Titres structurés (CIC 5)

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

◆ Trésorerie et dépôts (CIC 7)

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

◆ Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit des avances sur contrat (4,3 M€).

◆ Immobilisations corporelles (CIC 9)

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct.

Les principes de valorisation sont les suivantes :

- Un expert indépendant agréé par l'ACPR.

- Une expertise quinquennale actualisée annuellement.
- Un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable à l'exception des actifs intangibles pour lesquels la valeur est fixée à 0 dans le bilan prudentiel.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupport, primes périodiques, Retraite Mutualiste du Combattant.
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupport ou monosupport €,
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2020, les provisions techniques se décomposent comme suit :

[K€]	9 072 303,9	9 068 208,0	119 979,0
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB 30(Assurance vie euro)	8 696 583,8	8 695 228,5	93 394,8
LoB 31 (UC)	370 007,0	370 007,0	26 584,2
LoB 32 (garantie plancher)	5 713,1	5 713,1	0,0

La Meilleure Estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de gérer les contrats et payer ces prestations.

Il est à noter que La France Mutualiste a commercialisé en février 2020 un produit non-vie d'assurance accident de la vie couvrant notamment contre le risque de décès accidentel et l'incapacité/invalidité accidentelles. Ce produit n'a pour le moment aucune matérialité dans le bilan de La France Mutualiste (moins de 15 K€ de primes nettes en 2020). En adéquation avec le principe de matérialité et compte tenu de son lancement récent, ce produit a été intégré aux passifs non modélisés et n'a pas fait l'objet d'un reporting spécifique.

Les provisions techniques présentées dans les comptes sociaux sont calculées conformément à la réglementation française.

Le calcul de la meilleure estimation Solvabilité 2 (Best Estimate ou BE) a été effectué en calculant la moyenne des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Ce montant est obtenu avec la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité. Il

est considéré que les flux de trésorerie pris en compte sont les flux à destination des assurés et les frais générés par la gestion des contrats.

- Les évolutions des conditions de marché, avec en particulier la dégradation de la courbe de taux (-49 bps pour la maturité 12 ans, ce qui correspond à la duration du passif), et les hausses des marchés action et immobiliers induisent une augmentation des provisions techniques de près de 560 M€.

D.3 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- L'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4).
- Les produits structurés (code CIC 5).
- Les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

Aucun impact Covid n'est matériel sur la valorisation des actifs et la solvabilité de l'entreprise.

E. GESTION DU CAPITAL

La France Mutualiste utilise la formule standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Les niveaux de solvabilité requis passent de 597,2 M€ à 704,8 M€, les fonds propres prudentiels passent de 1 142 M€ à 1 285 M€, entre 2019 et 2020.

Il est à noter que les fonds propres prudentiels 2020, en y intégrant 70% de la PPAE, atteignent un niveau de 1 435 M€.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 211% au 31/12/2019 à 195% au 31/12/2020 (en intégrant 70% de la PPAE aux fonds propres prudentiels, 182% sinon).

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent.

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- Les actifs valorisés à leur Meilleure Estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe.
- Et la Meilleure Estimation du passif qui se compose ainsi :
 - La valeur des engagements, essentiellement les Meilleures Estimations des engagements pris.
 - La marge pour risque.
 - Les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable (hors effet du portefeuille de prévoyance sur le résultat 2020, représentant 216 K€ c'est-à-dire 0,02% des fonds propres comptables), aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2020	Montant (en K€)
Fonds propres comptables	970 844,7
Ecart lié aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	314 145,2
Fonds propres prudentiels	1 284 989,9

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tiers 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

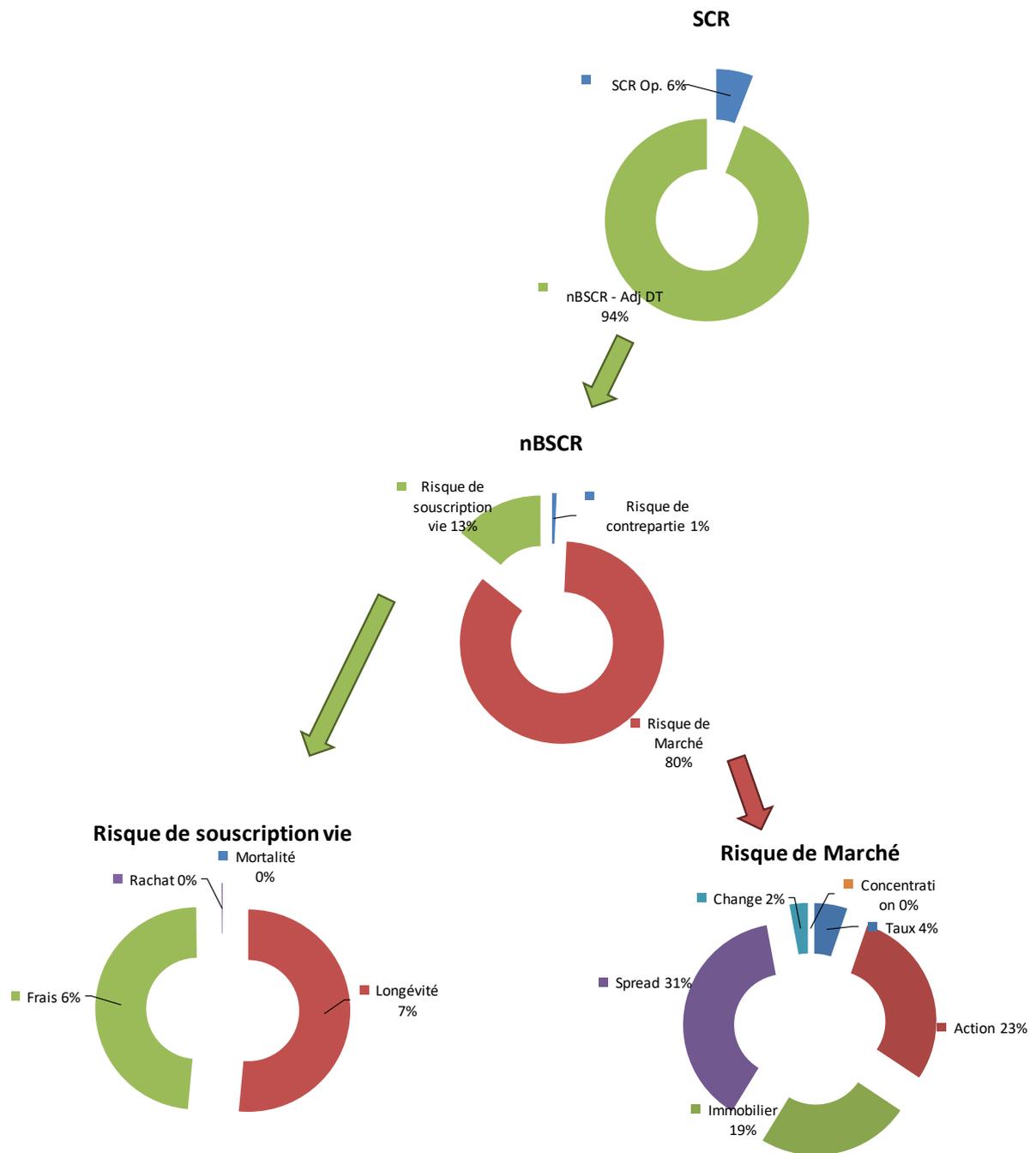
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- Le SCR (Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir.
- Le MCR (Minimum Capital Requirement ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

La France Mutualiste applique la formule standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2, le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque.

Module de risque de marché	Module de risque de souscription	Module de risque de contrepartie
Risque de marché	1 376 057	Risque de souscription
		255 931
		Risque de contrepartie
		5 927
Somme des boites de risque		1 637 915
Effet diversification		-175 043
BSCR		1 462 872
Risque opérationnel		41 389
Ajustement Impôts différés		-74 387
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques		-725 081
SCR		704 793



Au 31 décembre 2020, selon la classification de la formule standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription vie.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation des engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2020.

	31/12/2019	31/12/2020	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité	191,2%	182,3%	-8,9%	-8,9%
Fonds propres éligibles	1 141 918,6	1 284 948,3	-143 030	12,5%
Niveau 1	1 141 918,6	1 284 948,3	-143 030	12,5%
Niveau 2				
Niveau 3				

SCR	597 240,9	704 793,1		18,0%
------------	-----------	-----------	--	-------

	31/12/2019	31/12/2020	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité	490,6%	505,9%	15,3%	15,3%
Fonds propres éligibles	1 141 918,6	1 284 948,3	-143 030	12,5%
Niveau 1	1 141 918,6	1 284 948,3	-143 030	12,5%
Niveau 2				
Niveau 3				

MCR	232 743,9	253 967,8		9,1%
------------	-----------	-----------	--	------

En 2020, le SCR s'élève à 704,7 M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 182,3%. Le MCR est quant à lui de 253,9 M€. Le taux de couverture du MCR fin 2020 ressort à 505,9%.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée, prévu à l'article 304 de la Directive Solvabilité 2. Cette option permet, sous certaines conditions, l'application d'un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la Formule Standard.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La France Mutualiste n'utilise que la Formule Standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement grave au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.

Aucun impact Covid n'est matériel sur le capital requis et la solvabilité de l'entreprise.

F. ANNEXES

Glossaire

A

ACAV : Assurance à Capital Variable

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

B

BE : Best Estimate ou Meilleure Estimation

BGS : Besoin Global de Solvabilité

BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable

BSCR : Basic Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis de base

C

CIC : Code d'Identification par Classe

COMEX : Comité Exécutif appelé aussi comité de direction

Copil : Comité de Pilotage

E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

F

FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française

I

IT : Intérêt Technique

Investment grade : Titres investissables

L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme

LFM : La France Mutualiste

LoB : Lines of Business

M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

O

OPC : Organisme de Placement Collectif

OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières

ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

P

PAE : Participation Aux Excédents

PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents

Private equity : Capital investissement / titres non cotés

Q

QRT : Quantitative Reporting Template ou état quantitatif annuel et trimestriel

R

Rating : Notation de la dette

RMC : Retraite Mutualiste du Combattant

ROAM : Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle

RSE : Responsabilité Sociale des Entreprise

RSR : Regular Supervisory Report ou rapport régulier au contrôleur

S

SCI : Société Civile Immobilière

SCR : Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis

SIREN : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises

SIRENE : Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements

STIC : Sous-Traitance Importante et Critique

Spread : Ecart ou différentiel entre deux taux

U

UC : Unités de Compte



Bilan – SE.02.01.16

MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II			Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010	Passifs		
Goodwill	R0010		Provisions techniques non-vie	R0510	
Frais d'acquisition différés	R0020		Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Immobilisations incorporelles	R0030		Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Actifs d'impôts différés	R0040		Meilleure estimation	R0540	
Excédent du régime de retraite	R0050		Marge de risque	R0550	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	14 720	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	10 164 567	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	818 695	Meilleure estimation	R0580	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 630	Marge de risque	R0590	
Actions	R0100	18 705	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 795 692
Actions – cotées	R0110	18 705	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Actions – non cotées	R0120		Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Obligations	R0130	6 769 048	Meilleure estimation	R0630	
Obligations d'État	R0140	1 410 469	Marge de risque	R0640	
Obligations d'entreprise	R0150	4 951 238	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 795 692
Titres structurés	R0160	407 341	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Titres garantis	R0170		Meilleure estimation	R0670	8 702 297
Organismes de placement collectif	R0180	2 369 316	Marge de risque	R0680	93 395
Produits dérivés	R0190		Provisions techniques UC et indexés	R0690	396 591
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	177 173	Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Autres investissements	R0210		Meilleure estimation	R0710	370 007
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	402 444	Marge de risque	R0720	26 584
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 349	Autres provisions techniques	R0730	
Avances sur police	R0240	3 595	Passifs éventuels	R0740	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	754	Provisions autres que les provisions techniques	R0750	10 428
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260		Provisions pour retraite	R0760	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	4 096	Dépôts des réassureurs	R0770	1 400
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280		Passifs d'impôts différés	R0780	74 387
Non-vie hors santé	R0290		Produits dérivés	R0790	
Santé similaire à la non-vie	R0300		Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	4 096	Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	
Santé similaire à la vie	R0320		Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	4 096	Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	
Vie UC et indexés	R0340		Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dépôts auprès des cédantes	R0350		Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 712	Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370		Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	
Autres créances (hors assurance)	R0380	86 183	Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814	
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390		Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400		Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	17 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	70 572	Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 370
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 628	Autres dettes (hors assurance)	R0840	18 687
Total de l'actif	R0500	10 760 271	Passifs subordonnés	R0850	
			Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
			Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
			Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	159 397
			Total du passif	R0900	9 475 281
			Excédent d'actif sur passif	R1000	1 284 990

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200			
Primes émises																				
Brut- assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																			
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Primes acquises																				
Brut- assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																			
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Charges des sinistres																				
Brut- assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																			
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Variation des autres provisions techniques																				
Brut- assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Brut- Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																			
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Autres dépenses	R1200																			
Total des dépenses	R1300																0			



MONTANTS EN K€		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises										
Brut	R1410	0	306 190	40 768	1 100	0	0	0	0	348 058
Part des réassureurs	R1420	0	3 020	0	0	0	0	0	0	3 020
Net	R1500	0	303 170	40 768	1 100	0	0	0	0	345 038
Primes acquises										
Brut	R1510	0	302 851	40 768	1 100	0	0	0	0	344 719
Part des réassureurs	R1520	0	3 020	0	0	0	0	0	0	3 020
Net	R1600	0	299 831	40 768	1 100	0	0	0	0	341 699
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	493 121	-5230055.36	9	0	0	0	0	487 899
Part des réassureurs	R1620	0	100	0	0	0	0	0	0	100
Net	R1700	0	493 020	-5230055.36	9	0	0	0	0	487 799
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	-154 898	49 936	4 056	0	0	0	0	-100 907
Part des réassureurs	R1720	0	2 686	0	0	0	0	0	0	2 686
Net	R1800	0	-157 585	49 936	4 056	0	0	0	0	-103 593
Dépenses engagées	R1900	0	55 036	9 032	0	0	0	0	0	64 068
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									64 068

Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays & pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
	Brut – assurance directe	R0110						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
	Part des réassureurs	R0140						
	Net	R0200	0					0
Primes acquises								
	Brut – assurance directe	R0210						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
	Part des réassureurs	R0240						
	Net	R0300	0					0
Charge des sinistres								
	Brut – assurance directe	R0310						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
	Part des réassureurs	R0340						
	Net	R0400	0					0
Variation des autres provisions techniques								
	Brut – assurance directe	R0410						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
	Part des réassureurs	R0440						
	Net	R0500	0					0
	Dépenses engagées	R0550						
	Autres dépenses	R1200						
	Total des dépenses	R1300						

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays & pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises								
	Brut	R1410	348 058					348 058
	Part des réassureurs	R1420	3 020					3 020
	Net	R1500	345 038					345 038
Primes acquises								
	Brut	R1510	344 719					344 719
	Part des réassureurs	R1520	3 020					3 020
	Net	R1600	341 699					341 699
Charge des sinistres								
	Brut	R1610	487 899					487 899
	Part des réassureurs	R1620	100					100
	Net	R1700	487 799					487 799
Variation des autres provisions techniques								
	Brut	R1710	-100 907					-100 907
	Part des réassureurs	R1720	2 686					2 686
	Net	R1800	-103 593					-103 593
	Dépenses engagées	R1900	64 068					64 068
	Autres dépenses	R2500						
	Total des dépenses	R2600						64 068

Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

	Assurance indexée en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes décaissant des contrats non-vie et engagements d'assurance santé			Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes décaissant des contrats non-vie et engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150		C0160	C0170	C0180			
MONTANTS EN K€																
Assurance avec participation aux bénéfices																
R0010	0	0		0												
Provisions techniques calculées comme un tout																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout																
R0020	0															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
R0030	8 696 584	6 108	363 899		5 713				9 072 304							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie																
R0080	1 355				2 741				4 096							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie – total																
R0090	8 695 228	6 108	363 899		2 972				9 068 208							
Marge de risque	93 395			0					119 979							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout																
R0110																
Meilleure estimation																
R0120																
Marge de risque																
R0130																
Provisions techniques – Total	8 789 979	396 591		5 713					9 192 283							0



Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21

MONTANTS EN K€		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 192 283	0	0	35 724	0
Fonds propres de base	R0020	1 284 990	0	0	-25 576	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 284 990	0	0	-25 576	0
Capital de solvabilité requis	R0090	704 793	0	0	40 928	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 284 990	0	0	-25 576	0
Minimum de capital requis	R0110	253 968	0	0	3 508	0

Fonds propres – S.23.01.01

MONTANTS EN K€		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0040	1 105	1 105	.	.	.
Comptes mutualistes subordonnés	R0050
Fonds excédentaires	R0070	145 206	145 206	.	.	.
Actions de préférence	R0090
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110
Réserve de réconciliation	R0130	1 138 679	1 138 679	.	.	.
Passifs subordonnés	R0140
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	.	.	.	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 284 990	1 284 990	.	.	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur	R0300
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0310
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur	R0320
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370
Autres fonds propres auxiliaires	R0390
Total fonds propres auxiliaires	R0400
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	R0500	1 284 990	1 284 990	.	.	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	R0510	1 284 990	1 284 990	.	.	.
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 284 990	1 284 990	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 284 990	1 284 990	0	0	.
Capital de solvabilité requis	R0580	704 793
Minimum de capital requis	R0600	253 968
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,82
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,06

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 284 990
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	.
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	.
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	146 311
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 138 679
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	.
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	.
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	.

SCR – S.25.01.21

Montants en K€		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
		Risque de marché	R0010	1 376 057
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 927		
Risque de souscription en vie	R0030	255 931	R0030-C0090	R0030-C0100
Risque de souscription en santé	R0040	.	R0040-C0090	R0040-C0100
Risque de souscription en non-vie	R0050	.	R0050-C0090	R0050-C0100
Diversification	R0060	-175 043		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	.		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 462 872		

Capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	41 389
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-725 081
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	-74 387
Capital requis pour les activités exercées conformément à	R0160	.
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	704 793
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	.
Capital de solvabilité requis	R0220	704 793
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	704 793
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC	R0440	0

Approche du taux d'imposition

Approche basée sur le taux d'imposition moyen

	C0109
R0590	Approche non basée sur le taux d'imposition moyen

Calcul de la capacité d'absorption des pertes d'impôts différés

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par la réversion des impôts différés passifs

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée en référence aux probables bénéfices économiques imposables futurs

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par report, année en cours

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par report, années futures

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés maximum

	Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés
	C0130
R0640	-74 387
R0650	-74 387
R0660	.
R0670	.
R0680	.
R0690	0

MCR – S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}		C0010		
		R0010	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		.	.
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		.	.
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		.	.
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		.	.
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		.	.
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		.	.
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		.	.
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		.	.
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		.	.
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		.	.
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		.	.
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		.	.
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		.	.
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		.	.
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		.	.
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		.	.

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

MONTANTS EN K€		C0040		
RésultatMCR _L		R0200	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		7 902 808	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		793 776	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de	R0230		370 007	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		2 972	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			268 166

Calcul du MCR global

MONTANTS EN K€		C0070
MCR linéaire	R0300	253 968
Capital de solvabilité requis	R0310	704 793
Plafond du MCR	R0320	317 157
Plancher du MCR	R0330	176 198
MCR combiné	R0340	253 968
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	253 968





Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Défense Cedex
01 40 53 78 00

sfcr@la-france-mutualiste.fr

www.la-france-mutualiste.fr